

Conditions de participation :

L'organisateur du **jeu-concours « Des couleurs dans la salle de bain »** est Villeroy & Boch AG, Saaruferstraße 1-3, 66693 Mettlach, Allemagne.

Le jeu-concours commence le 25/05/2016 et se termine le 31/07/2016, à 24 heures (HEC).

§ 1 Participants

- (1) Ce jeu-concours gratuit est ouvert à toutes les personnes majeures domiciliées en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Italie, au Royaume-Uni, en Autriche et en Suisse. Une seule participation au jeu-concours par personne est possible.
- (2) Les employés de l'entreprise Villeroy & Boch AG sont exclus de toute participation.
- (3) Pour participer, il faut absolument que toutes les données personnelles fournies soient exactes. Il existe sinon un risque d'exclusion du jeu-concours. Le participant est responsable de l'exactitude de ses coordonnées.
- (4) La participation en elle-même est gratuite et indépendante de l'achat de biens ou services.

§ 2 Déroulement et achèvement

- (1) La participation au tirage au sort est validée par la réponse correcte donnée à la question du jeu-concours, l'inscription à la newsletter Villeroy & Boch et l'envoi du bulletin de participation dûment rempli. En confirmant avec le bouton Envoyer, vous acceptez ces conditions de participation et confirmez respecter toutes les conditions préalables de participation.
- (2) La participation au jeu est gratuite. Elle n'implique aucune obligation d'achat pour le participant. Les frais de connexion à Internet pour l'inscription au jeu seront remboursés au participant sur simple demande de sa part à l'adresse info@villeroy-boch.com. Aucun remboursement ne sera dû au participant s'il ne justifie pas du fait qu'il dispose d'un abonnement Internet avec facturation du temps de connexion. Le montant du remboursement est fixé de manière forfaitaire à la somme de 0,50 € TTC.
- (3) Trois prix sont mis en jeu : 1^{er} prix : baignoire Squaro Edge 12 Colour sur demande, 2^{ème} prix : lavabo Artis ovale et 3^{ème} prix : ensemble de serviettes de toilette de couleur.
- (4) Les gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants avant le 14/08/2016, puis seront ensuite informés par e-mail. Le premier gagnant tiré au sort gagne le premier prix, le deuxième tiré au sort reçoit le deuxième prix et le troisième tiré au sort reçoit le troisième prix. Les gagnants du premier et du deuxième prix peuvent choisir la couleur de leur baignoire et de leur produit Wellness. Villeroy & Boch informe les gagnants des couleurs disponibles dans la notification de gain.
- (5) Villeroy & Boch informe les gagnants des dates de livraison et des couleurs des gains au plus tard le **31/08/2016**. Pour la livraison des gains, il faut impérativement que le gagnant tiré au sort se manifeste avant le **09/09/2016, 12 h (HEC)** en indiquant ses coordonnées nécessaires à la livraison (prénom, nom, adresse complète, numéro de téléphone, date de naissance) et du choix de la couleur, par e-mail à l'adresse mentionnée dans le message de notification du gain. Si aucune réponse n'a été enregistrée dans le délai imparti, le gagnant initial perd son lot qui

sera attribué à un nouveau gagnant tiré au sort, celui-ci en sera informé le 09/09/2016 par e-mail.

- (6) Un nouveau gagnant sera également tiré au sort si le gagnant ne souhaite pas recevoir son lot et en informe Villeroy & Boch.
- (7) Les participants déclarent accepter qu'en cas de gain, leur nom et lieu de résidence soient publiés sur le site Web de Villeroy & Boch et sur la page de fans Facebook de Villeroy & Boch.

§ 3 Arrêt anticipé du jeu-concours

Villeroy & Boch se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter le jeu-concours à tout moment sans notification préalable et sans en donner les raisons. Villeroy & Boch pourra notamment user de ce droit si le jeu-concours ne peut plus se tenir correctement pour des raisons techniques ou juridiques, comme par exemple en cas de piratage informatique de la page du jeu-concours. Les droits des participants ne s'appliquent pas ici.

§ 4 Déclaration de confidentialité des données concernant la participation au jeu-concours

- (1) Afin de pouvoir participer au jeu-concours, il est nécessaire que le participant/la participante indique ses coordonnées lors de l'inscription.**
- (2) Villeroy & Boch collecte, traite et utilise les données des participants/participantes dans le but de réaliser ce jeu-concours.**
- (3) Villeroy & Boch ne saurait être tenu pour responsable des risques inhérents à toute connexion à Internet. Il appartient au participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, logiciels ou matériels contre toute atteinte.**
- (4) Pour de plus amples informations concernant la confidentialité des données, notamment la collecte et l'utilisation de vos données lors de la visite de notre site Web, consultez la page des informations générales de Villeroy & Boch concernant la protection des données : <http://www.villeroy-boch.de/datenschutz.html>**

§ 5 Dispositions finales

- (1) Un paiement en espèces ou un prix de substitution quelconques ne sont pas autorisés.
- (2) Les lots ne peuvent être transférés.
- (3) Le recours en justice est exclu.
- (4) La législation applicable est celle de la République fédérale d'Allemagne, excepté la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les dispositions obligatoires du pays où le consommateur réside habituellement ne sont pas affectées.